

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 10 décembre 2007 à 18h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Jean de HALLER, Christophe IMHOOS, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Michèle STALDER, Nicolas TERRIER, **Jean-Philippe de TOLEDO (président)**, Lorin VOUTAT et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mme et MM. Bernard GRUSON, Daniel RINALDI et Gilonne VERMEIL

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2007

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : l'IDHEAP propose des cours aux membres des exécutifs, tous les quatre ans, et deux cours sont également ouverts aux conseillers municipaux. Je vous recommande d'y assister, c'est sympathique et cela permet d'avoir une vision extérieure du travail communal.
- Mme le Maire : je vous livre une autre information, sous toutes réserves et qui est encore à l'étude : depuis plusieurs années, les heures d'ouverture de la Poste de Vandœuvres sont de plus en plus restreintes. Si cela diminuait encore, cela deviendrait impopulaire. J'ai donc ai été approchée, il y a quelques semaines, par un représentant de la Poste qui m'a

proposé de remplacer le bureau postal par une agence. Le seul lieu envisageable dans la commune, pour une telle agence, est l'épicerie. Il y a des points négatifs, mais il faut examiner cette proposition sous l'angle de la contrainte posée par la Poste : soit elle diminue les horaires, soit nous permettons l'ouverture de cette agence relativement rapidement. C'est une opportunité pour augmenter les horaires, qui seront les mêmes que ceux de l'épicerie, soit de 6h30 à 18h30, cinq jours par semaine. Cela permet en outre de garder un lien physique de la Poste dans la commune. Elle sera plus visible à l'épicerie, et cela peut à la fois revitaliser le centre du village, l'épicerie et la Poste. Depuis environ six ans, la fréquentation du bureau postal a diminué de 40 %, depuis 2005 de 20 % et depuis le début de cette année de 13 %. L'agent touche une indemnité de base de Fr. 1'500.- et un bonus en fonction du chiffre d'affaires. La Poste installe deux modules dans le commerce, qui permettent d'assurer une certaine confidentialité pour les clients. L'agent est soumis au secret postal. Les relations commerciales se font directement entre l'agent et la Poste, la commune n'intervenant pas, si ce n'est comme bailleur. C'est peut-être une aubaine pour notre épicière, car cela peut redynamiser son commerce.

- Mme CHRISTE : quelles prestations seront assurées par l'épicière ?
- Mme le Maire : les versements et les prélèvements d'argent, notamment, mais les versements ne pourront se faire que par Postcard et les prélèvements seront limités à Fr. 50.- au minimum et à Fr. 500.- au maximum.
- Mme CHRISTE : c'est inadmissible d'obliger les clients, et en particulier les personnes âgées, à avoir un compte à la Poste.
- Mme le Maire : en maintenant un lien avec la commune, nous pensons justement aux personnes âgées. À Vandœuvres, les trois quarts des clients paient par Postcard, a affirmé le représentant de la Poste. Je pense que les gens préféreront ouvrir un compte à la Poste, plutôt que de devoir aller ailleurs.
- Mme le Maire : pour simplifier la tâche de l'agent, il n'y a qu'une seule caisse et une seule comptabilité. À la fin du mois, un décompte se fait en toute sécurité. La Poste doit ouvrir 200 agences en Suisse romande. J'essaie pour ma part de positiver et de voir ce que les habitants de Vandœuvres peuvent retirer de ce changement.
- M. MULLER : que se passera-t-il si l'épicerie ferme ?
- Mme le Maire : avant d'aller de l'avant, nous avons mis les points sur les i avec Mme LUCIANI. C'est l'occasion de lui donner une nouvelle chance.
- Mme CHRISTE : le parcage va être anarchique.
- Mme le Maire : il est actuellement interdit, il faudra l'autoriser pour 10 minutes. Ce sont des aménagements qui n'ont pas encore été discutés concrètement.
- M. FOËX : qui mettra le courrier dans les cases et à quelle heure ?
- Mme le Maire : le facteur s'en chargera. Les questions pratiques doivent encore être discutées. Nous allons bien entendu revoir les représentants de la Poste. L'agence ouvrirait en 2008, à une date qui n'a pas encore été fixée.
- M. DESPLAND : quel est le loyer actuel de la Poste.
- Mme le Maire : il est d'environ Fr. 15'000.- par an et le bail s'arrête à fin juin 2009.
- M. Th. PRADERVAND : si l'on compare l'équipement du local de la Poste et l'espace disponible dans l'épicerie, on se demande comment ils vont faire.
- Mme le Maire : les représentants de la Poste sont allés voir l'épicerie. Pour eux, il n'y a pas de problème.
- M. Th. PRADERVAND : la Poste vient actuellement avec de gros camions de colis. Où vont-ils les entreposer ?
- Mme le Maire : les colis, de même que le courrier, seront distribués par la poste de Coligny, comme c'est le cas aujourd'hui. L'épicière ne devra stocker que les colis en

retour et ceux qui seront déposés par les clients. Les courriers judiciaires ne passent déjà plus par la Poste.

- M. TERRIER : qui va prendre en charge les travaux d'aménagement nécessaires ?
- Mme le Maire : la Poste, sauf pour les travaux de transformation de l'épicerie ou du tea-room.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : l'un d'entre vous m'a demandé s'il y avait des produits toxiques dans l'isolation ou la peinture des bâtiments communaux. Nous nous sommes renseignés sur ces sujets et avons reçu la garantie qu'il n'y a pas de traces d'amiante ni de produits toxiques dans nos bâtiments.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Culture et manifestations

(Rapporteur : Mme de WITT)

La commission s'est réunie le 19 novembre 2007.

- Mme de WITT : la commission a reçu Mme Julie BEAUVAIS, du Collectif des Mondes Contraires, qui demandait une subvention. Après discussion, la commission a préavisé de soutenir cette association par un contrat de confiance sur trois ans, à raison de Fr. 4'000.- par an.
- Mme de WITT : orateur pour le 1^{er} août 2008 : j'avais proposé Mme Paola GHILLANI, mais elle n'est pas disponible.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je propose M. Pierre DUCREY, président de la Fondation Hardt, mais nous ne lui avons pas encore demandé s'il était disponible.
- M. FOËX : j'avais proposé de prendre l'exemple des communes du Mandement qui invitent souvent un maire des communes voisines françaises, mais ma proposition n'a pas été retenue.
- Mme le Maire : Mme GOURDOU-LABOURDETTE et moi-même n'étions pas très enthousiastes, car M. FOËX proposait d'inviter M. CHARLET, maire de Chamonix, soit une commune de montagne, relativement éloignée de Genève. Nous n'étions pas opposées à l'idée d'inviter un autre maire de France voisine. J'avais pensé à M. André CASTELLA, ancien maire d'Avusy et initiateur responsable de la Campagne sur le Respect.
- La proposition d'inviter M. Pierre DUCREY est acceptée sans opposition. Mme GOURDOU-LABOURDETTE lui demandera s'il est disponible.
- Mme de WITT : s'il ne peut pas, nous inviterons M. CASTELLA.
- Mme de WITT :
 - la commission a discuté de l'organisation du spectacle retenu pour 2008, *Dom Juan*.
 - Projet de conférences : le conseil municipal a voté un budget de Fr. 80'000.- pour trois conférences santé en 2008. Les conférenciers pressentis sont David SERVANSCHREIBER, Luc MONTAGNIER et Thierry JANSEN, médecin philosophique. L'animation de la soirée sera assurée par le Dr Michel BRACK, médecin attaché à l'INSERM Paris. Le coût d'une conférence est estimé à Fr. 20'000.-. Un tous-ménages sera envoyé aux habitants des communes d'Arve et Lac.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE a fait un rapport sur le Festival *Le Monniati*, qui s'est tenu les 7 et 8 septembre 2007, à Monniaz, et pour lequel la commune a versé une subvention de Fr. 1'000.-.
 - La commission a été informée que la troupe du Théâtrechamp, soutenue par Vandœuvres depuis quelques années, donnait un spectacle à Chêne-Bougeries jusqu'au 2 décembre.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE a informé la commission qu'elle se rendrait, le 20 novembre, à un café-croissant au Centre de loisirs de Chêne-Bougeries, qui reçoit des conférences pour les retraités.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous allons faire de même. Un comité se chargera de l'organisation et du choix des sujets, notre commune se limitant à soutenir ces conférences en offrant le local et le café-croissant. Concernant Théâtrechamp, le spectacle était magnifique et prenant, selon ceux d'entre nous qui s'y sont rendus. Comme notre subvention n'était pas très importante et que la troupe va redonner le spectacle en février-mars 2008, nous proposons d'inviter les jeunes de la commune à y assister.
 - Cette proposition est acceptée sans opposition.
 - Mme de WITT : un vide-grenier aura lieu au centre communal, le 5 avril. Il sera limité aux habitants de Vandœuvres. Il ne devra pas s'agir d'un débarras et les objets cassés ou en mauvais état seront refusés. Les vendeurs organiseront eux-mêmes leurs stands et repartiront avec leurs invendus.
 - Mme de WITT : la prochaine séance de la commission a été fixée au 28 janvier 2008.
 - Mme CHRISTE : à quelles dates sont prévues les conférences santé ?
 - M. le président : le printemps est une bonne période. Je vais demander leurs disponibilités aux conférenciers. Tout dépend de la coloration que nous voulons donner à ce projet.
 - Mme de WITT : je vous propose de recevoir les conférenciers chez l'habitant, ce qui est plus sympathique pour eux qu'à l'hôtel.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Aménagement du territoire et urbanisme

(Rapporteur : M. de HALLER)

La commission s'est réunie le 20 novembre 2007.

- M. de HALLER :
 - Une première discussion a porté sur l'aménagement de la place du village et des espaces publics y afférents. La commission a débattu de l'ampleur de la mission à donner aux architectes, d'une éventuelle réfection de l'Auberge, d'inclure ou non la maison Bianchi dans le projet et des accès en allant jusqu'aux terrains de sport.
 - Finalement, la commission a rendu le préavis suivant :
 - L'exécutif est chargé de demander à M. CALAME de préparer un concours en définissant le périmètre, à savoir la place du village, et les connexions dans tout le village. Indiquer tous les projets en développement et les sujets de réflexion actuels de la commune. Préciser que la modification du bâti dans le périmètre de la place n'est pas exclue. Ajouter que des travaux d'aménagement des routes viennent d'être effectués et qu'un débordement du périmètre n'est pas un motif d'exclusion du concours.
 - Il s'agirait d'un concours léger, mais d'un concours quand même, avec un périmètre un peu plus large que la place elle-même.

- La commission a ensuite discuté du projet de construction d'immeubles locatifs sur les terrains sportifs du centre communal. Nous en avons déjà parlé lors du dernier plénum. Il s'agissait de réfléchir à l'aménagement de ces immeubles et au transfert des terrains de sport à un autre endroit, à définir.
- Le préavis de la commission est de demander à l'exécutif de mandater un architecte pour une étude de faisabilité sur la zone des tennis et du terrain vert, avec possibilité de débordements sur la zone agricole et en prévoyant toutes les variantes possibles et imaginables.
- Mme CHRISTE : par débordement, faut-il comprendre déborder légèrement sur le terrain d'à côté ?
- M. de HALLER : oui, c'est le département qui en a fait la suggestion lors d'une rencontre avec Mme le Maire, en indiquant que nous n'étions pas tenus de nous arrêter exactement à la limite cadastrale, mais qu'une réflexion pouvait être engagée en vue d'un éventuel échange de terrain pour une réalisation plus intelligente de ces constructions. Cela vaut la peine d'être examiné avec un architecte.
- Mme CHRISTE : sur quoi porterait l'échange ?
- Mme le Maire : l'idée serait de rencontrer les propriétaires voisins pour examiner avec eux la possibilité d'aligner les parcelles en leur proposant, par exemple, un octroi de droits à bâtir, étant donné que leur terrain est en zone agricole.
- M. IMHOOS : la commission a-t-elle discuté d'un timing pour la place du village ?
- M. FOËX : cela dépendra du type de concours que nous organiserons.
- M. TERRIER : qu'entendez-vous par une étude globale ?
- Mme le Maire : la discussion portait tous azimuts, j'ai posé plusieurs fois la même question que vous en commission. Nous avons étudié les espaces publics et avons vu que tous les cheminements envisagés avaient été refusés par les propriétaires concernés. Cela ne veut pas dire que nous y renonçons définitivement, mais que nous ne pouvons pas les réaliser aujourd'hui. Il ne reste donc que la place du village avec ses éventuels débordements et un cahier des charges assez ouvert. Il y a différents types de concours. Si nous procédons sur invitation, il suffit de trouver quelques architectes et d'ici quelques mois, nous pourrions sélectionner un projet.
- M. IMHOOS : les travaux ne vont donc pas démarrer avant la fin 2008 ?
- Mme le Maire : en effet.
- M. de HALLER : les travaux archéologiques doivent d'abord se terminer.
- Mme le Maire : nous avons d'ores et déjà demandé à l'architecte un devis de ce que coûterait le remblayage des fouilles, car il faudra bien les refermer.
- M. FOËX : si nous organisons un concours, les architectes, qui ont beaucoup et bien travaillé sur le dossier, ne pourront même pas y participer.
- M. MULLER : et cela prendra une année de plus.
- Mme le Maire : le concours suggéré en commission est un concours d'appel à candidatures.
- M. TERRIER : nous avons déjà payé pour un projet d'aménagement de la place.
- Mme le Maire : le projet n'a pas été accepté tel quel et il s'agissait d'une pré-étude.
- Mme CHRISTE : demandons aux mêmes architectes de le modifier, car un autre bureau repartirait à zéro.
- Mme le Maire : il y a deux problèmes : il faut respecter les AIMP et la pré-étude doit vous convenir. Nous sommes au bout de cette pré-étude, c'est à vous de savoir ce que vous voulez. L'exécutif avait été chargé de demander à l'architecte une étude complémentaire, ce qui a été fait, et il en est ressorti que des constructions supplémentaires sur la place n'étaient pas opportunes, ni du côté du giratoire, ni du côté du chemin des Peutets, en

raison de la proximité de la route ou du temple et du fait que le bâtiment de l'Auberge utilise tous les gabarits. La commune avait démoli les anciens bâtiments pour créer une place et du logement. Je trouverais aberrant de construire aujourd'hui de nouveaux bâtiments en démolissant un immeuble qui n'a que 40 ans. Comme l'ont dit les architectes, une place, c'est un vide. Je le répète, car, pour moi, c'est évident.

- M. de HALLER : dans leur projet, les architectes ont aussi considéré les accès à la place ; leur projet ne se résume pas aux 1'400 mètres carrés de la place. Après discussion sur le bâtiment de l'Auberge, nous avons réalisé qu'il n'était pas réaliste de le détruire. Des conseillers ont alors trouvé que nous manquions d'ambition. Nous pouvons morceler le projet, mais si nous le faisons, ne travaillons que sur la place et ne parlons pas des accès.
- M. IMHOOS : une étude a été effectuée et d'autres idées ont été lancées. Les architectes nous ont dit qu'elles n'étaient pas vraiment réalisables, donc retournons à la case départ en ce qui concerne la place, vu qu'il n'y a pas vraiment d'autres possibilités de l'aménager. Il faut savoir ce que nous voulons. Allons de l'avant avec la place.
- M. DESPLAND : lors d'un précédent débat à ce sujet, nous avons balayé un projet à deux millions de francs, le trouvant trop cher. Il est donc normal de se pencher sur un projet à moindre coût, mais il faut quand même se soucier des moyens d'accès, lorsque l'on réalise l'aménagement d'une place. C'est dans ce sens-là que la commission a travaillé.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous espérons pouvoir créer des cheminements entre l'école et le parc de la mairie, mais nous devons y renoncer, pour l'instant en tout cas. Détruire l'Auberge est une aberration pour tout le monde. Nous en revenons donc à la place elle-même.
- M. FOËX : en effet, nous allons avoir un trou qu'il faudra bien combler, alors allons de l'avant avec le projet existant.
- M. DESPLAND : occupons-nous de la place et aménageons les pénétrantes pour donner l'impression de l'agrandir visuellement.
- M. MULLER : le projet des architectes est excellent et je regrette que les protagonistes du projet global soient absents ce soir.
- Mme CHRISTE : nous pouvons rediscuter de ce projet et donner notre avis sur les propositions de modifications, sans prendre un autre architecte. Ensuite, nous pouvons prévoir d'autres projets indépendants de celui-ci (zone 20 km/h, etc.), ce qui nous permettrait d'éviter un concours et d'économiser du temps et de l'argent.
- M. le président : il a été relevé en commission que comme les fouilles vont durer encore un certain temps, la commune a le temps d'organiser un concours. Personnellement, je me suis exprimé contre l'idée du concours car nous en avons fait un pour le centre villageois et n'avons eu que des problèmes, personne n'était content. Il faut donc conserver le projet des architectes en le faisant évoluer. Après analyse, nous avons réalisé que nous ne pouvions pas faire grand-chose de plus, utilisons donc au mieux ce qui existe. Je vous propose de ne pas suivre le préavis de la commission et de vous prononcer sur quelque chose de concret pour que l'exécutif sache comment procéder. Il a été convenu en fin de séance de ne travailler que sur la place. Cette idée est acquise, nous n'allons pas la remettre en question. Voulez-vous poursuivre l'étude en cours avec l'architecte actuel, en laissant le soin à l'exécutif d'engager des démarches en ce sens, ou voulez-vous renvoyer le projet en commission ? M. RINALDI a proposé en commission d'organiser un concours, pour que des gens du métier nous donnent des idées complémentaires, en réfléchissant d'une façon très large et en formulant éventuellement des propositions qui s'écarteraient de ce que nous pensons raisonnablement pouvoir réaliser sur la place. Si nous renvoyons le projet en commission, il nous reviendra avec le même préavis. Je n'y suis donc pas favorable.

- M. de HALLER : soit nous sommes obligés d'organiser un concours et nous devons alors préparer un cahier des charges, soit l'architecte arrive à nous en fournir un qui ne nécessite pas de faire l'objet d'un concours. Posons la question à M. CALAME.
- M. DESPLAND : le débat en commission partait dans tous les sens. Vous ne pourrez pas résoudre le problème en étant plus nombreux, en plénière. Je propose donc de renvoyer le projet en commission.
- M. de HALLER : commençons par demander à l'architecte s'il peut élaborer un projet qui ne nécessite pas de faire l'objet d'un concours.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il y aura du génie civil et de l'arborisation. Les deux choses peuvent peut-être être séparées.
- M. de HALLER : si l'architecte nous dit que ce n'est pas possible, nous organiserons un concours sur invitation.

Vote :

- **Par 12 voix favorables, 0 voix défavorable et 1 abstention, le conseil décide de renvoyer le projet à l'exécutif, en le chargeant de voir avec l'architecte comment faire évoluer ce dossier en fonction de son coût : possibilité de le mandater de gré à gré ou nécessité de prévoir une autre méthode.**
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) Aide sociale et humanitaire

(Rapporteur : Mme de LISLE-SARASIN)

La commission s'est réunie le 27 novembre 2007.

- La commission a étudié trois demandes de subventions adressées à la commune.
- La première émanait d'une association Argentine, **MATE COCIDO**. Le dossier a été présenté par trois de ses membres : M. Laurent MOZER, créateur et président de l'Association, Mme Nicole MUDRY, vice-présidente, et Mme Andrea MOZER, membre du comité, en relation directe avec l'Argentine.
- L'Argentine, qui était en pleine extension au XX^e siècle, a connu une chute économique radicale en 2001. Les répercussions sociales sont extrêmes, car elles ont touché près de 50% de la classe moyenne.
- L'Association se mobilise pour la cause des enfants des rues, d'une part par affinité pour le pays, et, d'autre part, par affinités personnelles et relationnelles. Cette association a été créée en 2003 par M. MOZER avec son épouse d'origine Argentine. Elle compte aujourd'hui un comité de huit personnes en Suisse, de 290 membres et 180 donateurs.
- L'Association tourne avec un budget annuel de Fr. 100'000.-. Elle œuvre sur plusieurs projets.
- Ses représentants nous ont présenté un projet nommé « Foyer Pieds Nus », qui se situe à Pompeya, au sud de Buenos Aires, et qui accueille une cinquantaine d'enfants des rues de moins de 14 ans et des mères de familles. Ces quartiers périphériques d'entreprises ont subi lourdement la débâcle financière. Ils sont devenus des bidonvilles très pollués par les déchets d'anciennes entreprises et des lieux de violences, de drogue, etc. Le projet est programmé sur trois ans. Ses objectifs sont de combattre la misère, de favoriser l'accès à l'éducation, à la culture et à la santé des enfants et des adolescents exclus, de promouvoir une vie digne et surtout la reconnaissance et l'application des droits humains. L'acquisition d'un nouveau local est prévue pour les activités se déroulant au foyer.

- L'Association a sollicité une subvention de Fr. 11'290.-, sur trois ans, ce que la commission n'a pas hésité à accepter. L'Association répond aux critères de la commission et c'est la première fois que la commune soutient une association argentine.
 - La commission a ensuite attribué une somme de Fr. 5'724.- à l'Association **NORDESTA** (Brésil). La commission soutient celle-ci depuis quatre ans et ses projets sont toujours très intéressants. Ils se concentrent essentiellement dans les domaines de l'environnement et de l'éducation. L'Association a soumis à la commission un projet d'énergie solaire pour alphabétiser les populations rurales. L'accent est mis sur la sensibilisation de la population à son environnement car son comportement influe directement sur la préservation de la biodiversité locale.
 - Enfin, la commission a attribué la somme de Fr. 3'000.- à l'Association **VIVAMOS MEJOR** (Brésil également). L'Association a proposé un nouveau projet de crèches dans un quartier pauvre de Rio. La commune soutient cette association depuis de nombreuses années. Elle a de très beaux programmes qui correspondent aux critères de la commission.
 - Suite aux subventions octroyées à ces associations, il reste un solde de Fr. 300.- pour l'année 2007.
 - M. E. PRADERVAND : pourquoi une donation de 5'724.- ?
 - M. DESPLAND : je tiens à ce que nous attribuions des montants au franc près. Cela donne de la valeur à ce que nous donnons et correspond à ce qui a été demandé. Nous n'arrondissons pas.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

- Néant

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : l'exécutif a décidé d'inviter la population à venir brûler les sapins de Noël et prendre un vin chaud dans le parc de la mairie, le 8 janvier prochain, dès 18h00.

6. Propositions individuelles et questions

- Mme de LISLE-SARASIN : où en sont les travaux sur la route de Vandœuvres ?
- Mme le Maire : l'entreprise veut terminer avant mercredi prochain, mais il sera difficile de poser le revêtement phono-absorbant à cause du froid. Le service cantonal est furieux.
- **Une séance de la commission Administrative, financière et juridique aura lieu le 14 avril 2008 pour l'examen des comptes 2007.**

7. Dates des prochaines séances

séance n° 5 : lundi 18 février 2008 à 20h15

séance n° 6 : lundi 31 mars 2008 à 20h15

séance n° 7 : lundi 5 mai 2008 à 20h15

séance n° 8 : lundi 16 juin 2008 à 20h15

La séance publique est levée à 20h30.

La Secrétaire du Conseil municipal

Michèle STALDER

Le Président du Conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO